



Déclaration du SNES-, SNEP- et SNESUP-FSU à la CAPA de titularisation du 4 juillet 2017

Madame la Rectrice,

Nous nous alarmions l'année dernière à cette même date des mesures prises par le gouvernement sur la loi travail et l'utilisation de l'état d'urgence contre les mouvements sociaux.

Nous constatons que la situation n'a fait qu'empirer sur ce point. Le gouvernement prévoit de faire passer **par ordonnance, et donc sans aucune discussion parlementaire, une nouvelle loi travail** qui va modifier radicalement la vie de millions de travailleurs. Comment cautionner cette vision de l'exercice démocratique ?

Par ailleurs, nous dénonçons les premières annonces du nouveau gouvernement concernant la Fonction Publique : **120 000 suppressions de postes, réintroduction de la journée carence**, dispositif qui a montré toute son injustice et son inefficacité. Et c'est par voie de presse que les personnels et les organisations syndicales de la Fonction Publique ont appris que le point d'indice serait de nouveau gelé.

En matière d'éducation, c'est **le renforcement de l'autonomie des établissements** qui est mis au cœur du projet éducatif.

Ce type de politique a déjà montré toute sa nocivité: inégalités accrues sur le territoire, renforcement des hiérarchies locales, mise en concurrence des établissements qui devront gérer localement la pénurie organisée nationalement.

Pour autant, il faut reconnaître que les premières annonces faites par le ministre J.M. Banquer sont habiles d'un point de vue marketing. Si on en reste à l'écume, on retiendra qu'il compte revenir sur deux réformes qui ont fait polémique : **la réforme des rythmes en primaire et la réforme du collège**.

Mais en y regardant de plus près cela ne règlera pas les problèmes de fond et contribuera même à les aggraver.

Les mairies devraient avoir plus d'autonomie au sujet des rythmes scolaires et pourront maintenant choisir une semaine à 4 jours ou 4 jours et demi ! Encore plus d'inégalités sur le territoire et un périscolaire toujours à géométrie variable selon la richesse des communes.

La réforme du collège en tant que telle n'est pas remise en cause malgré la possibilité d'aménagements laissée à l'initiative de chaque établissement. Les sections européennes, les sections bilangues et les langues anciennes pourront réapparaître à condition que soient trouvés des moyens au détriment d'autres disciplines.

On peut ajouter à cela la volonté de faire recruter les enseignants par les chefs d'établissement dans l'éducation prioritaire, avec tout ce que cela implique de subjectif et d'arbitraire.

La limitation annoncée à 4 épreuves terminales anonymes au baccalauréat, la généralisation du contrôle continu ne manqueront pas de créer des « baccalauréats locaux » qui permettront de trier les élèves en fonction du « prestige » de leur établissement.

Ce projet s'accompagne de la possibilité donnée à chaque université d'établir ses propres pré-requis pour sélectionner l'entrée des étudiants à l'université.

Le baccalauréat doit rester un diplôme national, anonyme, permettant l'accès à la filière de son choix dans l'enseignement supérieur.

Tout cela va-t-il améliorer l'attractivité de nos métiers ?

Le gouvernement précédent, bien qu'ayant augmenté le nombre de postes aux concours, n'a pas créé les systèmes de pré-recrutements qui auraient permis d'attirer les étudiants vers les professions de l'enseignement et nous souhaitons rappeler, une fois de plus, notre inquiétude quant à la désaffection pour le métier d'enseignant dans un contexte de fort taux de chômage des jeunes.

C'est un dossier que le nouveau gouvernement devra impérativement ouvrir.

Les résultats d'admissibilité aux concours montrent que la crise de recrutement perdure puisque le nombre d'admissibles est en deçà du nombre de postes ouverts dans plusieurs disciplines. Ainsi, au CAPES externe de Lettres Classiques, 125 postes sont déjà perdus et en Allemand 124. Compte-tenu du nombre d'admissibles en Mathématiques, Lettres Modernes, Éducation Musicale, Anglais et dans certaines options industrielles, il est à craindre que les jurys ne pourvoient pas tous les postes.

Pour ce qui est de l'agrégation externe, le nombre de postes offerts cette année n'est pas réellement en augmentation, puisqu'il faut retirer des 2015 postes ouverts 35 postes « réservés » aux docteurs. Il n'y aura donc cette année que 5 postes supplémentaires ouverts à l'agrégation externe. Quant au nombre de postes proposés à l'agrégation interne, il est en baisse, passant de 975 à 950, toutes disciplines confondues.

Les syndicats de la FSU tiennent à rappeler que les professeurs fonctionnaires ne sont pas des moyens d'ajustement, que les supports doivent être implantés de façon à ce que les stagiaires et leurs tuteurs soient dans le même établissement et que l'entrée dans le métier doit être progressive, avec un stage en responsabilité limité à un tiers de service et davantage de formations durant les premières années des titulaires.